



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 février 2022

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX, MM., BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GUERINET, GAURAT, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfète de Pithiviers, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BARJONET, BERTHELOT.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfète de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 janvier 2022 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022 : examen des dossiers de demande de subvention ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : point d'avancement ;
- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
- GPEC T : demandes de financement auprès de la DREETS, de la Région Centre-Val de Loire et du programme FSE+ ;
- SAGE Nappe de Beauce : étude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrologique de la Nappe de Beauce – lancement de la consultation ;
- Point sur la candidature Leader 2023-2027 ;
- Préparation du Comité syndical : éléments budgétaires 2022 ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, et les remerciant de leur présence, Mme BEVIERE remercie Mme PAILLOUX pour la mise à disposition de la salle de l'Atelier, puis fait part de la liste des personnes excusées.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 janvier 2022**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : proposition de modification du Plan de relance CRST, examen des demandes de subvention, Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : point d'avancement suite aux réunions de concertation avec les Communautés de communes, préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, CEE 2022-2025 : choix du prestataire (PME).

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2016-2022 : examen des demandes de subvention**

La Présidente indique que depuis le dernier Bureau, lors duquel la mise à jour du plan de relance a été validée, le PETR a reçu des informations contradictoires sur le dossier de diversification agricole porté par l'EARL GRAPPY-DUPRE. Si le dossier initial portait sur un ensemble de dépenses, dont les plantations et accessoires liés, il s'avère qu'un dossier CAP Filière est possible et prioritaire. Après échanges avec la Direction agriculture de la Région, le dossier de l'EARL soumis

au CRST ne portera donc que sur les dépenses suivantes : tarière, enfonce-pieux, sécateurs électriques et le broyeur rétractable spécial verger. Les autres dépenses seront financées via le CAP Filière et les fonds France Agri Mer.

Les dépenses prévisionnelles totales du projet restent de 175 028,64 €. Les dépenses éligibles retenues ne sont plus que de 31 234,00 €.

La subvention régionale sollicitée est donc aujourd'hui de 10 900,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles (bonification JA), au lieu de 30 000,00 €

**Après échanges, les élus du Bureau émettent un avis favorable au projet de plan de financement modifié.**

### Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : point d'avancement

Après avoir rappelé les différentes réunions de concertation préalables, la Présidente présente synthétiquement le projet de maquette du futur CRST 2022-2028. La répartition entre les axes et les mesures se base sur les projets identifiés à ce jour, dont ceux avec une estimation financière. Ces chiffres pourraient varier, à la marge, si un nouveau projet apparaissait, où si un plan de financement se précisait.

La maquette du futur contrat pourrait donc être la suivante :

AXES	MESURES	Intitulé	PROPOSITION DE DOTATION	%		Dont part de fonctionnement
AXE A DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	02	Foncier éco	0 €			
	03	Locaux d'activité	0 €			
	04	Agri AB	50 000 €			
	05	Diversification agri	200 000 €			
	05-4	PAT	200 000 €			
	08	Insertion par l'activité éco	0 €			
	10	Tourisme vélo	0 €			
	12	Itinérance tourist.	0 €			
			<b>450 000 €</b>	<b>5,6%</b>		
AXE B FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL	15	MSP et structures d'exercice regroupé	662 000 €			
	15-1	Contrat Locaux de Santé	88 000 €			88 000 €
	19	Petite enfance	0 €			
	20	Accueil extra scol.	150 000 €			
	21	Commerce	500 000 €			
	18	Enseignement artistique	582 000 €			
	18-1	Musées	0 €			
	22	Sports et loisirs	400 000 €			
	22-2	Equipements nautiques	1 200 000 €			
			<b>3 582 000 €</b>	<b>44,2%</b>		
AXE C RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN RURAL	23	Espaces publics	300 000 €		*	
	23-1	Friches	0 €			
	23-5	Revitalisation bourg				
	25	Logements sociaux neufs	380 000 €			
	26	Quartiers habitat durable renouv. Urbain	0 €			
	27	Rénovation logements soc.	176 000 €			
	28	Rénovation du Parc privé	0 €			
	30	Vélo utilitaire	330 000 €			
			<b>1 186 000 €</b>	<b>14,6%</b>		
AXE D STRATEGIE BIODIVERSITE	31	TVB	300 000 €			80 000 €
	34	Matériels agri TVB	110 000 €			
			<b>410 000 €</b>	<b>5,1%</b>	<b>**</b>	
AXE E ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT ENERGIE	35	Plan isolation	550 000 €			
	35-2	Bonif. Climat	300 000 €			
	35-3	Eclairage public	500 000 €			
	35-6	Véhicules électriques et bornes	50 000 €			
	36	Filière bois énergie	60 000 €			
	36-4	Géothermie sondes	200 000 €			
			<b>1 660 000 €</b>	<b>20,5%</b>	<b>***</b>	
ACTION TRANSVERSALE ANIMATION TERRITORIALE			300 000 €	3,7%	****	300 000 €
ENVELOPPE FONGIBLE			12 000 €	0,1%		5 000 €
A VOS ID			500 000 €	6,2%		
<b>TOTAL</b>			<b>8 100 000 €</b>	<b>100,0%</b>		<b>473 000 €</b>
						5,8%
* maxi 15% du CRST						
** mini 5% du CRST						
*** mini 15%. Axe D + axe E = mini 20% du CRST						
**** plafond						

Après échanges, les élus du Bureau émettent un avis favorable au projet de maquette financière.

### Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme BEVIERE indique, que, comme les années précédentes, le PETR a mis en concurrence plusieurs organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, d'un montant de 300 000 €, et qu'en 2021, cette ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée qu'en toute fin d'année.

C'est l'offre de la Caisse régionale du Crédit Mutuel qui est la mieux disante.

La Présidente, détaille l'offre commerciale reçue :

- Durée : 12 mois
- Type de taux : variable (post-compté)
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS + marge (à titre indicatif en mars 2021 : - 0.538 % (flooré à 0%))
- Marge bancaire en sus de l'index de références : 0,60 %
- Base de calcul des intérêts : 360 jours
- Commission initiale de réservation : 300 €
- Facturation des intérêts : trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
- Frais de dossier : 0 €
- Commission de non utilisation : néant.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### GPEC T : demandes de financement auprès de la Région Centre-Val de Loire et du programme FSE+

La Présidente indique avoir reçu confirmation du principe du financement de l'animation de la démarche de GPEC T par la Région et par les fonds européens FSE+. Compte tenu de ces modalités, le PETR peut solliciter le FSE+ à hauteur de 155 820 € et la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 25 970 €, pour 3 ans, soit respectivement 60% et 10% de la dépense subventionnable.

C'est sur cette base que seront déposés les dossiers de subvention, ; les 70% calculés sur une base très haute, grâce au forfait de 40% sur les salaires chargés, permettent en réalité de financer les dépenses salariales à hauteur de 98%.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### GPEC T : demandes de financement auprès de la DREETS

Compte tenu du financement régional et européen sur le poste d'animation de la GPEC T, la demande de financement auprès de la DREETS Centre-Val de Loire 2022 ne concernera que le Forum professionnel du 8 mars 2022.

Le projet étant plutôt bien financé, M. BRUNEAU, Maire de Sermaises, propose d'ajouter des frais de location aux dépenses présentées, les frais énergétiques flambant actuellement.

Les membres du Bureau sont d'accord sur ce principe.

A réception du devis de location, le plan de financement sera modifié.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité, sous réserve de modification des dépenses retenues, incluant les frais de location de la salle à Sermaises.**

## **SAGE Nappe de Beauce : étude pour la gestion quantitative dans les eaux superficielles du bassin hydrologique de la Nappe de Beauce – lancement de la consultation**

Mme BEVIERE indique que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le PETR en mars 2020, ce qui illustre les difficultés de mettre en œuvre les actions dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce, notamment du fait du désistement de certains financeurs publics.

L'étude pour la gestion quantitative, validée sur le principe en 2019 et programmée en 2020, n'a jamais démarré. Aujourd'hui, le financement étant assuré, la mission va être lancée.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Point sur la candidature Leader 2023-2027**

Mme BEVIERE rappelle que les deux PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais Montargois se sont associés pour répondre le 24 janvier 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région. Il s'agit dorénavant de poursuivre le travail de concertation pour finaliser la candidature Leader 2023-2027.

2 thématiques ont clairement été identifiées lors de la concertation en 2021 : le développement de Tiers lieux sur l'ensemble du territoire du GAL et le confortement de l'identité du territoire auprès des habitants.

La Région impose aux GAL les 3 axes obligatoires suivants :

- Améliorer l'accès aux services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs (itinérance, tiers lieux, approches intergénérationnelles, ...)
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie (économie circulaire, circuits de proximité alimentaire, ESS, ...)
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique (plans d'actions TVB, systèmes énergétiques locaux, préservation biodiversité ...).

La Région prévoit de voter, en plénière, l'appel à candidature sur sa session d'avril. L'Appel à candidature devrait donc être ouvert selon toute vraisemblance de fin avril à fin septembre. La sélection des territoires devrait se faire au cours du dernier trimestre 2022.

Localement, la concertation se poursuit sous plusieurs angles :

- Un temps d'échange commun entre les 2 équipes des Petr (réunion faite le 7 février) ;
- Un temps de travail pour affiner les axes de la stratégie (à destination des membres du comité de programmation Leader, les membres des Conseils de Développement, les élus) prévu le 16 mars prochain ;
- Des mini-enquêtes diffusées via les réseaux sociaux qui permettront de capter de potentiels projets ;
- Une présentation de la candidature en Bureau et Comités syndicaux des 2 PETR avant la fin du mois de septembre 2022.

## **Préparation du Comité syndical : éléments budgétaires 2022**

La Présidente indique que le projet de budget ne présente pas de nouveauté majeure, et qu'il s'agit surtout de mettre à jour les besoins de financement en fonction des actions envisagées en 2022, à la fois pour les études du SAGE, ou des actions portées par le PETR (Leader, CLS, CTEC, Natura 2000, etc.).

Compte administratif 2021.

Mme BEVIERE rappelle que le transfert des 130 000 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement a été salubre pour le budget 2021.

En fonctionnement.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 719 533,91 €, pour une prévision de 1 159 008,50 € après DM.

Les recettes réalisées s'élèvent à 725 894,58 €.

Le budget 2021 se clôture avec un excédent de 6 360,67 € (contre un déficit de 25 249,60 € en 2020).

En investissement.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 147 721,95 €, et 3 900,00 € de RAR, pour une prévision de 256 827,93 € après DM.

Les recettes réalisées s'élèvent à 256 828,93 €, pour une prévision de 256 827,93 €.

Le budget 2021 se clôture avec un excédent de 109 106,98 €.

Budget prévisionnel 2022.

En fonctionnement.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles s'équilibrent à 1 091 595,07 €. Plusieurs gros dossiers, dont des actions CTEC, coopération Leader, justifient l'écart entre 2022 et 2021.

Par ailleurs, la Présidente indique avoir augmenté le personnel.

En investissement.

Les dépenses et les recettes prévisionnelles s'équilibrent à 157 922,10 €. Il n'y a rien de particulier à signaler ici.

**Le Bureau n'émet pas de remarque sur le compte administratif 2021 ni sur le projet de budget 2022.**

### **Affaires diverses**

- PCAET.

Mme BEVIERE fait état du courrier reçu de M. LE COZ, Président de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire. Ce dernier indique l'accord tacite de la MRAE, cette dernière ne s'étant pas prononcée dans le délai des 3 mois prévu par la loi.

Cette pièce sera jointe au dossier de consultation publique que lancera le PETR dans les prochaines semaines.

- Conseil de Développement Territorial.

La Présidente relate le courrier reçu de Denis THION, Vice-président du Conseil de Développement Territorial assurant l'intérim de la Présidence en l'absence de Mme DALLOT.

Cette instance s'est auto-saisie de la thématique de la mobilité. Réunie en décembre 2021 et hier, 23 janvier, les membres souhaitent mettre en avant la nécessité de travailler sur ce sujet, central et prioritaire sur le Nord Loiret. Bien que des dispositifs et des réponses existent localement, le Conseil soutient qu'il reste beaucoup de choses à faire, tant en organisation et en communication qu'en investissement.

Par ailleurs, le Conseil a sollicité des rendez-vous avec chacun des 3 Présidents des Communautés de communes du PETR.

Mme DAUVILLIERS souligne cette intention et remercie le Conseil de cette démarche.

Mme LEVEQUE, présente aux 2 réunions, confirme l'intérêt porté par les membres du Conseil.

M. BRUNEAU indique qu'une nouvelle réunion est programmée entre la Région et les EPCI n'ayant pas pris la compétence mobilité.

M. GAUDET évoque à nouveau le schéma départemental de voies cyclables aux abords des RD, et la volonté du Département de financer les projets de voiries, si le foncier est donné par les collectivités. Il précise qu'en priorité, les territoires concernés sont ceux ayant pris la compétence.

Mme DAUVILLIERS regrette ce choix.

Mme BEVIERE évoque l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME, dont un volet permet un accompagnement sur une phase de réflexion et de structuration des actions à engager.

Celui-ci a été abordé également en Conseil de Développement.

La Présidente demande aux Présidents d'EPCI s'ils ont bien eu connaissance de cet AMI, et sollicite l'avis des élus.

M. BRUNEAU indique que la CCDP n'ayant pas la compétence, tout ce qui concerne la mobilité est mis de côté.

Les élus, dont M. ROUSSEAU, s'interrogent sur l'intérêt d'une étude mobilité.

Mme BEVIERE indique que cet accompagnement pourrait aider à la réflexion d'ensemble.

**Après ces échanges, aucune décision n'est prise sur une éventuelle réponse à l'AMI, ou sur d'autres actions à mener.**

- Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique.

M. BRUNEAU interroge Mme KARCZEWSKI sur l'avancement des CRTE dans le Loiret, et en particulier celui du Pithiverais.

Elle précise qu'un Comité des financeurs est en prévision et qu'il devrait être organisé avant la période de réserve de l'Etat.

Un premier travail de « sélection » des intentions de projets apparaissant comme les plus structurants a été mené.

Pour autant, le financement reste bien fléché sur les dispositifs DETR et/ou DSIL.

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 24 mars 2022 à 16h, dans un lieu qui reste à définir. Il sera suivi du Comité syndical à 17h30.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

**Monique BEVIERE, Présidente**